

4^e « Rencontres littorales » : Quelles mémoires pour préparer l'avenir du littoral ?

Atelier 1 : « Rivages et paysages inconstants »

En matière de gestion des risques environnementaux, quels qu'ils soient, la connaissance de l'histoire d'un territoire contribue à élaborer une mémoire qui doit être partagée par les experts, les populations côtières, les élus et l'ensemble des acteurs du littoral.

Malgré de nombreuses catastrophes liées aux phénomènes littoraux (érosion, submersions) survenus par le passé, l'appropriation de la frange côtière par les activités humaines est toujours croissante.

Ainsi la recherche historique permet d'identifier des interactions entre l'homme et l'environnement, ainsi que leurs évolutions et de constater sur nos territoires des rivages et des paysages inconstants.

Dans le cadre de l'atelier plusieurs mémoires sont évoquées.

La mémoire scientifique (Patrice WALKER)

L'évolution des rivages depuis des millénaires est constatée selon deux approches :

- phénomène temps / distance : en 1000 ans, 1000 km de côte en moins
- phénomène érosion : la mer sape les côtes mais aussi dans les zones de montagne le climat agit sur la roche suite au gel par exemple (époque glaciaire). Ce phénomène d'érosion va alors générer des matériaux qui vont influencer le dessin des rivages et le trait de côte.

Ces constatations sont visibles sur le site de « géoportail » qui présente des cartes d'aujourd'hui et d'autrefois.

- La question qui se pose alors : préparer l'avenir ou subir le présent ? On met alors en place un calcul coût / avantage ; « que l'on ne fasse rien ou que l'on agisse c'est 100 millions d'euros dans les deux cas ».

- Autre constat : l'élévation du niveau de la mer ne date pas d'hier et a d'ailleurs fait l'objet d'un colloque international en 1992 où Christian Auger avait fait une présentation de la hausse du niveau d'eau à Rochefort. De plus l'évolution de cette élévation des eaux de mer n'est pas uniforme sur toute la planète.

- Une remarque dans la salle : bien qu'ayant ces connaissances scientifiques comment un PPRN peut inclure une hausse de 20 cm alors qu'un autre voisin ne mentionne pas cette hausse.

La mémoire territoriale (Jean-Marie GILARDEAU)

Les marais sont semblables mais également différents entre eux. C'est toutefois un territoire entre terre et eau, douce ou salée : c'est le cas du marais estuarien, celui de la Seudre, et les résultats de l'envasement d'un golfe celui de Brouage. Après deux siècles d'abandon le Sous-préfet Leterme, en 1820, a décidé d'assainir le marais (sur l'exemple de la plaine du Pô en Italie) en asséchant, en desséchant et en assainissant le golfe de Brouage. Pour ce faire, il impose à tous les propriétaires des parcelles d'accepter les travaux effectués par une structure dite Association Syndicale Forcée.

Cette mesure était révolutionnaire car contraire au principe du Code civil de 1804 où le droit de propriété est absolu. Ces marais de 10 000 ha ont la particularité d'avoir un canal de Broue à Brouage allant à la mer et 1700 km de fossés qui permettent de stocker l'eau quand il y en a trop (qu'elle soit d'origine pluviale ou hausse de la mer). A ce jour, force est de constater que les communes attenantes à des zones de marais ne connaissent pas d'inondation. Le marais joue le rôle de « zone tampon » et il faut les préserver. C'est l'objet de la convention RAMSAR qui date de 1971. En France, il faut attendre 2005 pour que cela soit acté. Il a donc fallu changer les statuts des associations car désormais il n'est plus question de dessécher mais de préserver les zones humides en préconisant la gestion de l'eau. Depuis il y a la compétence GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations) où cette gestion de niveau d'eau est de la compétence des communes.

Les élus deviennent responsables et depuis Xynthia les zones urbaines doivent être protégées en priorité mais il faut qu'il y ait une réflexion sur la protection de toutes ces zones :

- il faut penser intérêt commun et non individuel
- il faut réfléchir à 2 niveaux :
 - hausse prévisible
 - hausse exceptionnelle
- il faut une vision commune
- il faut avoir une ambition lointaine mais pas à courte vue.

Tout est évolutif alors qu'on a tendance à figer les choses.

Enfin, le troisième plan d'actions des milieux humides prévoit de maintenir une activité économique, de gérer l'eau pour préserver la biodiversité.

Des discussions ont eu lieu sur l'origine des sédiments, sur leur nature, les études doivent être faites cas par cas et non pas de manière globale.

« L'homme est sur un tapis mobile et il faut, par conséquent, qu'il soit mobile. Par ailleurs il ne faut pas sanctuariser ces territoires ».

La mémoire doit faire l'objet de la connaissance et de son suivi (Nicolas CASTAY)

- La mémoire peut être un réflexe **individuel** suite à la peur et à l'exceptionnel
- La mémoire d'un point de vue plus collectif peut être **patrimoniale** et constitutive d'une base de données
- La mémoire peut être **administrative** : PPR où il n'y a pas d'échéance dans le texte de leur constitution mais où il est possible de les réviser
- Ce peut être une mémoire de **langage** qui bannit les termes d'« assécher », « dessécher » voire même « réchauffement climatique ». On ne parle plus de « défense »...

Lors des discussions avec la salle, il est apparu qu'à la suite des deux tempêtes, l'Etat reconnaît ne pas avoir de données des côtes à marée basse. Beaucoup d'instruments existent (ex : repères de submersion) mais comment donner l'information au public pour éviter le déni. Il faut qu'il y ait un dialogue avec les citoyens pour que la société s'intéresse à ces phénomènes. D'où la nécessité d'éducation, de pédagogie, c'est le rôle des associations. Elles le font mais il faut qu'elles puissent être appuyées par les politiques.

Il existe également un « Observatoire de la côte aquitaine » mis en place notamment par le BRGM et l'Office National des Forêts qui signale les traits de côte sur les territoires fragiles.

Quand on parle de littoral et de politique publique, l'on découvre un conflit d'intérêts public et privé. A cela Jean-Marie GILARDEAU répond que la politique publique dépend de décisions de bureaux d'études, de lobby (chasseurs, défenseurs de la nature, citoyens), et là les élus décident soit de manière objective soit de manière subjective.